



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

118^e séance plénière

Mardi 13 septembre 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 16 h 50.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite à donner aux textes issus
du Sommet du Millénaire**

Projet de résolution (A/59/L.70)

Le Président : Les membres se souviendront qu'au titre de ces points, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 59/145 et 59/291 sur la préparation et l'organisation de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2005.

S'agissant de ces deux points, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/59/L.70 soumettant à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2005 le projet de document final joint en annexe au projet de résolution.

Avant de poursuivre, j'aimerais consulter l'Assemblée générale afin de procéder à l'examen du projet de résolution figurant dans le document A/59/L.70. À cet égard, comme le projet de résolution n'a été distribué qu'aujourd'hui, il faudrait déroger aux

dispositions pertinentes de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Comme les membres le savent, le temps manque pour présenter le projet de document final dans toutes les langues officielles. À cet égard, je crois comprendre que les délégations sont prêtes à examiner le projet de résolution auquel est annexé, en anglais uniquement, le projet de document final. Le projet de résolution est dans toutes les langues, mais c'est le projet de document qui est annexé.

Compte tenu de ces observations, nous allons procéder ainsi.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.70, intitulé « Projet de document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue en septembre 2005 ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.70?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le projet de résolution A/59/L.70 est adopté (résolution 59/314).

Le Président : Avant de donner la parole aux orateurs pour expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Abelardo Moreno (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se voit contrainte d'intervenir dans cette dernière phase du débat pour exposer son point de vue sur l'exercice qui s'achève aujourd'hui et sur les omissions et les déformations qui, à notre sens, figurent dans le texte arrêté cet après-midi.

Nous pensons tout d'abord que le processus de négociation a été entaché d'irrégularités, de manque de transparence et de dissimulation et qu'on y a privilégié les intérêts de certains pays et groupes de pays puissants aux détriment de pays plus petits et sous-développés.

Un exemple clair de ces irrégularités est l'absence dans le texte que nous examinons du paragraphe portant sur les mesures coercitives unilatérales, alors qu'il reprend, mot pour mot, le paragraphe adopté sur le même sujet au Sommet de Johannesburg et dans d'autres importants sommets des Nations Unies. Et alors que vous aviez clairement indiqué, Monsieur le Président, que les paragraphes dont l'énoncé faisait l'objet d'un consensus figureraient dans le document final, nous avons constaté avec surprise que le paragraphe en question avait été omis. Nous n'avons d'autre choix que de penser que cette omission répondait au désir de satisfaire certains cercles, comme la délégation des États-Unis d'Amérique, qui avait été la seule à insister pour que l'on garde ce paragraphe entre crochets.

En outre, nous souhaiterions réserver notre position sur certains aspects contenus dans le document qui, de l'avis de ma délégation, ne répondent ni aux intérêts de la majorité des États Membres de cette Organisation ni non plus à ceux de mon pays. Citons notamment le paragraphe 124, et en particulier l'énoncé choisi pour demander un doublement des ressources affectées au Haut Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme, qui contredit tout ce que l'on a pu dire quant à la pénurie de ressources au cours de ce processus et qui privilégie un secteur au détriment des autres, pour lesquels on dit n'avoir ni budget ni ressources.

Par ailleurs, pour que le paragraphe 139 soit pleinement conforme avec la Charte des Nations Unies, il aurait dû seulement faire référence à l'application du Chapitre VII de la Charte pour les cas dans lesquels les phénomènes décrits ne pourraient être prévenus ni maîtrisés dans les pays où l'État fait faillite. Malheureusement, l'énoncé que l'on nous présente aujourd'hui est différent.

En ce qui concerne le paragraphe 159, nous voyons comment la formule adoptée maintenant augmente substantiellement le mandat de l'organe des droits de l'homme envisagé, qui désormais, ne traiterait pas seulement les cas de violations massives et systématiques des droits de l'homme mais aussi ce que l'on qualifie en toute simplicité de « violations des droits de l'homme ». De même, avec les positions adoptées dans ces paragraphes, il n'est nullement garanti que l'on ne pratiquera pas deux poids deux mesures, et que l'on évitera la politisation et la sélectivité qui ont caractérisé jusqu'à maintenant les organes des droits de l'homme de cette Organisation.

Nous sommes préoccupés par le paragraphe 163, et en particulier son alinéa b), car nous pensons que la révision des mandats qu'il propose se prête à une manipulation politique. Ce processus, à l'évidence, doit être exclusivement intergouvernemental et doit suivre les règles en vigueur pour ce type de processus.

En ce qui concerne le paragraphe 164 b), nous ne sommes pas favorables à l'évaluation externe du système d'audit et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies. À notre sens, cette décision mettrait l'Organisation, qui par définition doit être neutre et impartiale, à la merci d'intérêts politiques discutables.

En ce qui concerne le premier point de la section portant sur les activités opérationnelles, je voudrais rappeler que mon pays reconnaît seulement que le Coordonnateur résident, pour les activités opérationnelles destinées au développement, joue le rôle qui lui est attribué dans le cadre de l'exécution des projets et programmes spécifiques au pays. Parallèlement, ce paragraphe ne doit pas entraîner la perte d'identité des institutions du système présentes dans un pays donné.

Nous estimons, en outre, qu'il est particulièrement négatif que ce document ne comporte pas la moindre rubrique consacrée au désarmement, à tout le moins dans les mêmes termes que ceux agréés au Sommet du Millénaire. Cela peut créer un précédent néfaste pour les travaux de l'Organisation. De la même façon, nous estimons qu'il est regrettable que l'on ne réaffirme pas dans ce document les résultats des grandes conférences des Nations Unies tenues ces cinq dernières années et que les paragraphes relatifs au développement, en particulier dans le cadre des échanges, soient si faibles qu'ils ne reflètent pas les intérêts du tiers-monde ni ne constituent un message adapté à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir à Hong Kong.

Enfin, je voudrais signaler dans cette salle que le chef de la délégation cubaine à la Réunion de haut niveau, S. E. M. Ricardo Alarcón de Quesada, Président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba, n'a reçu son visa pour se rendre à New York qu'à 16 h 30 cet après-midi, il y a à peine une demi-heure, raison pour laquelle il ne pourra être présent à la Réunion inaugurale. Le chef de la délégation cubaine m'a prié d'expliquer clairement à l'Assemblée générale à cette séance les raisons pour lesquels il ne pourrait pas assister à la séance de demain matin 14 septembre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne et des pays qui se sont associés à ma déclaration, je voudrais vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général et chacun ici présent de ce que nous venons d'obtenir. L'adoption de ce document représente un immense acquis – un acquis inespéré, il y a encore quelques jours, pour une date aussi précoce. C'est aux efforts d'un grand nombre de délégations, qui ont apporté une importante contribution, que nous devons d'avoir pu obtenir cet accord. Nous les en remercions. Cela signifie que le Sommet peut démarrer sur de bonnes bases. Pour nous, il va s'agir, bien sûr, de garder au cours de la soixantième session les acquis obtenus aujourd'hui. Nous sommes convaincus que vous avez jeté les fondements sur lesquels asseoir la mise au point et la mise en œuvre de la politique et des réformes qui s'imposent pour mettre d'ores et déjà

l'ONU dans les conditions pour relever les défis qui se présenteront.

Au nom de ceux que je représente, je voudrais, si vous me le permettez, vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, et vous remercier, ainsi que votre équipe, pour le service que vous nous avez rendu. Le privilège que j'ai eu de travailler avec vous aura été pour moi un des plus grands moments de ma carrière. Je salue les efforts que vous avez consentis et la dextérité dont vous avez fait preuve en dirigeant les travaux, tout en étant attentif à tout un chacun dans cette salle. Je salue en particulier la bonne humeur dont vous avez fait montre, même aux moments les plus pénibles. Je vous remercie, au nom de nous tous.

Le vote d'aujourd'hui est un hommage mérité à votre rôle dirigeant. Le défi, pour votre successeur, sera à présent de mener l'Assemblée générale vers la réalisation et le développement de ce qui a été mis en place. Nous pensons avoir pris les bonnes décisions. La réforme est un processus continu, mais nous avons jeté les fondements qui nous permettront réellement de relever les défis de demain, que le Secrétaire général a si bien cernés il y a deux ans.

Recevez donc, Monsieur le Président, nos vifs remerciements. Nous rendons toutefois également un hommage particulier à tous nos collègues. En dépit des difficultés, en fin de compte, lorsqu'il s'est agi d'accepter des textes dont personne n'était absolument satisfait, le fait que tout le monde s'en soit remis à vous, Monsieur le Président, est un hommage à nous tous.

M. Rodríguez Araque (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne a été véritablement étonnée de la façon surprenante dont a un document de 35 pages, présenté uniquement en anglais, a été adopté, sans que nous ayons eu l'occasion d'en connaître le contenu dans aucune autre langue. Par conséquent, il est physiquement impossible d'adopter un texte de cette nature, d'autant plus que celui-ci a été réservé à un petit cercle, si j'ai bien compris, de 15 personnes, et même à un groupe encore plus réduit aujourd'hui. J'ai eu la chance de prendre des cours de lecture rapide, mais pas de lecture « instantanée » qui me permette, en aussi peu de temps, d'en connaître tous les points. Peut-être bien que nous aurions été d'accord avec beaucoup d'entre eux, mais très probablement qu'avec

beaucoup d'autres ou certains autres, nous aurions été en désaccord total. Nous n'avons même pas eu l'occasion de faire une quelconque proposition ou opposition aux divers aspects abordés dans ces 35 pages longues et serrées.

Cette procédure, en plus, constitue une violation flagrante des principes les plus élémentaires qui régissent les processus démocratiques. N'oublions pas qu'au sein de cette Organisation, de nombreuses nations sont représentées, qui, à leur tour, représentent des milliards d'êtres humains, auxquels ils doivent rendre compte car c'est leur destin qui se joue ici. Si nous-mêmes nous ignorons ce qui est adopté ici, eux seront forcément dans une ignorance encore plus grande s'agissant des décisions qui touchent des aspects vitaux de leur vie.

Pour cette raison, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela se voit malheureusement dans l'obligation de réserver sa position, en raison de la façon dont on a adopté ce document, dont, jusqu'à présent, notre délégation n'avait absolument pas connaissance. Je crois savoir que nous ne sommes pas un cas isolé. Je suis convaincu que beaucoup d'autres pays se trouvent dans une situation similaire à la nôtre. Il nous est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de croire qu'en si peu de temps, les pays qui ne faisaient pas partie du groupe sélect qui a eu la possibilité de prendre connaissance du document et d'en débattre, ainsi que de faire des propositions, d'y ajouter des parenthèses et de procéder à des retraites et à des ajouts aient eu suffisamment de temps pour en faire de même.

Il est de fait regrettable qu'au sein d'une Organisation qui devrait être emblématique des pratiques démocratiques dans le monde, à une époque où l'on prêche tant les principes démocratiques, l'on fasse la triste démonstration de ce qui est la négation totale et absolue des principes démocratiques. La délégation vénézuélienne a été exclue, comme beaucoup d'autres, de ce processus. En conséquence, elle ne peut s'associer à l'adoption honteuse d'un texte dont elle n'a absolument pas connaissance. Aussi, réservons-nous notre position.

Nous espérons que cette pratique ne sera pas celle que l'Organisation instituera à l'avenir, car cela la condamnerait inexorablement à perdre tout son prestige, sous les yeux des êtres pensants et conscients du monde qui, j'insiste, sont des milliards, et pas

seulement ce groupe qui a eu le privilège de participer à la rédaction et à l'adoption de ce document.

Le Président : Je voudrais à nouveau adresser mes sincères remerciements aux facilitateurs, aux membres des différents groupes qui ont contribué à arriver à cette solution, et à tous les États Membres, pour leur précieuse contribution à l'élaboration du projet de document final.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 45 et 55 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration finale du Président

Le Président : Aujourd'hui, la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale prend fin. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle a été particulièrement bien remplie. Au total, nous avons tenu 212 séances, parmi lesquelles 116 réunions plénières, 51 réunions informelles de la plénière, 19 consultations thématiques informelles et 16 tables rondes. Cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale a eu la particularité, comme les membres le savent, de coïncider avec l'année de célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et avec la préparation de la Réunion plénière de haut niveau qui commence demain, mercredi 14 septembre 2005. Cette réunion est chargée de faire le bilan des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies dans les domaines socioéconomiques au cours des années 90, y compris la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, particulièrement les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il nous aura donc fallu non seulement prendre en charge les activités normales d'une Assemblée générale ordinaire, mais aussi consacrer la moitié, sinon l'essentiel de notre temps à la préparation de cette importante réunion au sommet, à laquelle prendront part 150 chefs d'État et de gouvernement. Les décisions qu'ils prendront permettront à l'ONU, je l'espère, d'amorcer un nouveau tournant déterminant de son histoire. Les nombreuses et complexes questions sur lesquelles ils auront à se prononcer touchent à l'identité et au tracé de notre avenir commun.

Plus d'un demi-siècle après la création de l'ONU en 1945, il était en effet impératif que la communauté internationale mène une profonde réflexion sur l'état de notre monde. C'est pourquoi l'Assemblée générale a consacré de nombreuses séances à débattre des grands problèmes de l'heure et à rechercher les solutions appropriées aux attentes des peuples de notre planète. Nous l'avons fait en examinant successivement le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565); le Projet Objectifs du Millénaire, élaboré sous la direction du professeur Jeffrey Sachs (A/59/727); et enfin en menant d'intenses consultations sur la base du rapport d'ensemble du Secrétaire général, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), nourries par les nombreuses contributions des États Membres et des différents groupes.

Le grand défi pour nous fut, tout au long de ces consultations ardues, d'essayer d'accorder les vues, souvent divergentes, des 191 États Membres de l'ONU sur les efforts à entreprendre et les actions à mener pour faire face aux besoins de l'humanité pour plus de développement, de paix et de sécurité, de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous nous sommes attelés sans relâche à examiner ces questions en tentant à chaque fois d'obtenir, pour chacune d'entre elles, une solution équilibrée.

Sur le développement, il a fallu trouver un équilibre satisfaisant entre la nécessité morale de combler les besoins des pays en développement et la recherche de ressources suffisantes pour cela. Nous avons recherché ce même équilibre lorsque nous avons recommandé à nos chefs d'État et de gouvernement d'adopter des mesures claires pour assurer un commerce international plus équitable et plus favorable au développement. Nous nous sommes également efforcés de trouver les réponses aux menaces auxquelles notre planète est confrontée. Car, protéger par exemple l'environnement, c'est aussi contribuer à assurer le bien-être des générations futures.

Notre session a aussi accordé à la lutte contre le VIH/sida toute l'attention qu'elle mérite. La Réunion de haut niveau sur le VIH/sida que nous avons tenue le 2 juin 2005 a permis en effet de rappeler la nécessité de redoubler d'efforts, notamment dans la recherche de nouvelles ressources financières, de faire participer davantage la société civile et surtout les personnes vivant avec le VIH/sida, à tous les aspects de la lutte

contre la maladie. Cette action devra d'ailleurs se poursuivre en 2006.

Par ailleurs, la session a permis aussi de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, notamment grâce aux auditions de l'Assemblée générale, les premières du genre, avec les représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, organisées les 23 et 24 juin derniers.

Sous les auspices de l'Assemblée générale s'est tenu également, les 27 et 28 juin, le second Dialogue de haut niveau sur le financement du développement pour faire le bilan de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et discuter des travaux à prévoir pour en assurer la pleine réalisation.

La cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale a consacré de nombreuses heures à réfléchir sur des solutions adéquates pour rendre notre monde plus sûr, en protégeant nos populations et peuples respectifs des menaces de la guerre, des conflits armés ou encore de la prolifération des armements. À cet effet, nous avons accordé un accent particulier à la question du terrorisme. La Convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire a été adoptée, et nos discussions sur cette question, même si elles furent émaillées de positions divergentes, ont trouvé au moins un point d'accord, à savoir une condamnation ferme et sans ambiguïté du terrorisme. Je me félicite qu'un large consensus ait émergé pour reconnaître l'interdépendance des menaces et défis et la nécessité de mener une action collective, conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour y faire face.

Régler pacifiquement les différends et établir de toute urgence une commission de la consolidation de la paix afin de sortir du cercle vicieux dans lequel les États à peine sortis de conflits restent souvent prisonniers constituent également des impératifs majeurs du XXI^e siècle. Il va sans dire que l'existence d'un environnement où l'état de droit et les droits de l'homme sont promus serait de nature à consolider et assurer la pérennité de nos efforts en matière de promotion du développement, de la paix et de la sécurité. L'accord entre les États Membres pour mieux faire face à des situations aussi graves que le génocide, le crime de guerre, le nettoyage ethnique, ou les crimes contre l'humanité constitue en soi une avancée significative.

Toutes ces questions discutées tout au long de la cinquante-neuvième session, parfois âprement ces derniers jours, montrent bien le rôle central de l'ONU dans la conduite des affaires d'un monde globalisé. Je suis heureux que nous ayons tous conscience qu'il nous incombe de tout faire pour adapter les institutions de notre Organisation aux réalités du XXI^e siècle. Il nous faut pour cela continuer à veiller à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en renforçant son rôle et son autorité. Je me félicite que l'Assemblée générale ait adopté hier par consensus une résolution à ce sujet – la résolution 59/313.

Il nous faut aussi donner au Conseil économique et social les moyens de remplir sa mission de coordination de l'action de l'ONU en matière économique et sociale, et bien entendu s'attacher à réformer le Conseil de sécurité. En outre, nous en convenons tous, la solidité de l'architecture multilatérale ne sera pleinement assurée qu'en rendant possible une modernisation de la gestion au sein du Secrétariat, qui fait face à de nouvelles tâches de plus en plus exigeantes.

Dans quelques semaines, l'ONU, notre maison commune, aura 60 ans révolus. Au terme d'un long et difficile processus de consultations et de négociations, nous sommes parvenus à proposer un document à soumettre à nos chefs d'État et de gouvernement pour qu'ils prennent des décisions importantes sur le processus de réforme de l'Organisation et sur la nouvelle configuration que nous souhaitons donner à notre monde. Il s'agit maintenant de passer des déclarations de principe aux actes.

J'aimerais pour ma part, au moment de passer le flambeau à mon successeur, M. Jan Eliasson, partager avec vous trois grands enseignements de mon expérience.

D'abord, en ce qui concerne les charges du Président. Elles se sont considérablement accrues en raison, premièrement, du grand nombre et de la complexité des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale; deuxièmement, de la durée prolongée de la session qui se tient désormais toute l'année, ce qui exige une présence quasi-permanente à New York); troisièmement, des tâches du Président de l'Assemblée générale qui se sont aussi considérablement accrues en raison des nombreuses sollicitations des États Membres, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société

civile; et quatrième, des exigences d'une interface plus grande de la part du Président, entre le Secrétariat et le processus intergouvernemental. La leçon que j'en tire est qu'il serait utile envisager un renforcement des capacités du Président de l'Assemblée générale, notamment par un accroissement des ressources humaines et matérielles. Comme vous le savez, certaines résolutions, adoptées dans le passé et cette année, vont d'ailleurs dans ce sens. Il faut poursuivre dans cette voie.

Le deuxième enseignement que je voudrais partager est l'accent mis sur l'Assemblée générale en tant qu'espace de consultations et de négociations. Pour mieux encadrer le processus intergouvernemental, il y aurait sans doute lieu d'éviter de procéder toujours de façon ad hoc. Les consultations intenses de cette année ont prouvé à suffisance qu'à l'avenir, il faudrait peut-être rechercher un cadre de négociations plus stable, plus représentatif et plus serein, propice à un processus de négociations intergouvernementales plus dynamiques et plus efficaces.

Enfin, le troisième point concerne la mise en place d'un espace de dialogue plus formel avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et du secteur privé. En effet, nous savons que l'appui et la contribution de la société civile au traitement des grandes questions que sont notamment la promotion de la paix et de la sécurité, le développement et les droits de l'homme, singulièrement dans le cadre du renforcement de l'Organisation des Nations Unies pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle, sont importants pour l'avènement d'un monde meilleur.

Je voudrais terminer en vous remerciant tous du fond du cœur, aussi bien les membres du Secrétariat que l'ensemble des diplomates que j'ai côtoyés tout au long de cette année. Je viens de passer avec vous l'une des années les plus mémorables et les plus stimulantes de toute ma carrière diplomatique. Pour ma modeste personne, cette année sera inoubliable à plus d'un titre.

Au-delà de l'opportunité unique qui m'a été offerte à moi-même et à mon pays de partager avec vous l'expérience de diplomates talentueux de tous les pays, du capital de sympathie, d'amitié et de fraternité que j'en ai tiré, je suis sincèrement heureux d'avoir eu le privilège de présider une Assemblée générale qui a couvert un vaste champ de questions cruciales à l'ordre du jour. Je quitterai donc New York avec une meilleure

appréciation des grandes questions qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble. C'est, vous vous en doutez, un acquis pour le ministre des affaires étrangères que je suis. Je voudrais vous dire aussi à quel point j'ai été fasciné par la vitalité de l'Assemblée générale. La passion et la détermination des diplomates qui, au niveau le plus élevé, ont consacré beaucoup de temps à l'examen de sujets importants. Un tel travail n'aurait guère été possible sans la coopération et la pleine participation de tous les États Membres, pris individuellement ou au sein des différents groupes.

À tous, et particulièrement aux représentants permanents qui m'ont assisté en tant que facilitateurs pendant ce long marathon de consultations et négociations, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude. Je tiens également à remercier en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour la précieuse collaboration de son personnel.

Je voudrais enfin, Monsieur le Secrétaire général, vous rendre hommage et vous renouveler toute mon admiration pour avoir su inspirer nos délibérations mais aussi pour le courage et la ténacité exemplaires avec lesquels vous menez, même dans le tumulte,

l'action des Nations Unies à ce moment crucial de notre histoire.

Je ne saurais terminer sans souhaiter plein succès et bon courage au Président Eliasson et adresser une fois de plus ma profonde reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au bon déroulement de la présidence gabonaise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui, de fait, était aussi une présidence africaine.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président : Nous arrivons maintenant à la fin de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à consacrer une minute de silence à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la cinquante-neuvième session

Le Président : Je déclare close la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 50.